

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE

MONCHAUX-SORENG

Délibération n°2026/03/001

DATE DE CONVOCATION : 16/03/2026	L'an deux mil vingt-six Le vingt mars à 19H00 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M QUENOT Jean-Claude, Maire.
DATE D’AFFICHAGE : 16/03/2026	<i>Etaient présents :</i> MM Jean-Claude QUENOT, Jacques DUCROCQ, Didier FLAMAND, Romain MAUBERT, Claude BOUTTE, Arnaud JACQUET, Jérémy DUCLOYER, Mmes Véronique PLANCHIN, FROIDURE Coralie, QUATRELIVRES Germaine, Maryse MELLIER, Céline LEFEBVRE, Mélanie VENDANGER, Elise LEJEUNE. Formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	<i>Absent excusé :</i> M Thierry BLANGIER (pouvoir à M Jérémy DUCLOYER). Mme Mélanie VENDANGER a été élue secrétaire.
OBJET : Election du Maire - Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Rouen au titre du contrôle de la légalité le et qu'elle a été publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Interrégionale d'Aumale/Blangy-sur-Bresle le Le Maire, Jean-Claude QUENOT	Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mmes QUATRELIVRES Germaine, MELLIER Maryse. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. <u>Résultats du premier tour de scrutin :</u> Nombre de votants : 15. Nombre de suffrages exprimés : 15. Majorité absolue : 8. M Jean-Claude QUENOT qui a obtenu 15 voix a été proclamé maire et a été immédiatement installé.